

ABDA
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
41/43 rue de Villiers 92200 NEUILLY SUR SEINE
808 044 945 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le trente septembre,

Monsieur Arnaud BAUDRY D'ASSON, propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 € composant le capital social de la Société ABDA,

Associé unique et gérant de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination d'un co-gérant ;
- Pouvoirs à conférer.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de nommer en qualité de co-gérant à compter du 1^{er} octobre 2024, pour une durée indéterminée :

Madame Julie Agathe PURTSCHET, née le 7 mars 1978 à Ajaccio (2A), demeurant 114 avenue Mozart 75016 Paris.

Madame Agathe PURTSCHET est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Madame Agathe PURTSCHET exercera ses fonctions avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 12 des statuts de la société, ainsi que par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé unique et qui a été consigné dans le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Monsieur Arnaud BAUDRY D'ASSON



Mme Agathe PURTSCHET
« Bon pour acceptation des fonctions »

Bon pour acceptation des fonctions.

